



Chavannes Info



Bonne année 2005

Chères lectrices, chers lecteurs, vous avez dans les mains la 4^{ème} édition de « Chavannes Info ». Nous l'éditons à l'occasion des vœux pour la nouvelle année 2005. Ce bulletin d'information vient en complément des comptes-rendus des activités du conseil municipal (sont joints à ce bulletin les comptes-rendus des mois de septembre à décembre 2004). Il nous permet de vous tenir au courant de nos projets

et de leurs réalisations, des dates importantes qui ont ou vont marquer la vie de votre village. Il rassemble aussi des informations générales, un calendrier des principales manifestations de l'année à venir (municipales et associatives), une page pratique et un thème différent développé chaque année. Le thème choisi cette année est « les comptes de la commune ».

Bonne lecture à tous !.

Date de parution :

Janvier 2005

Dans ce numéro :

<i>Éditorial</i>	1
<i>Activités du conseil municipal en 2004</i>	2
<i>La population de Chavannes</i>	3
<i>Calendrier des manifestations</i>	4
<i>Les comptes de la commune</i>	5 à 8

En page couleur: Les Infos Pratiques

Chavannes Info

Mairie

Chavannes (26260)

Tel: 04 75 45 17 12

Fax: 04 75 45 17 12

Émail:

Mairie.chavannes@wanadoo.fr



Les projets nouveaux

École : création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) entre les communes de Bren, Marsaz et Chavannes pour la gestion du fonctionnement des écoles. Ce SIVOS permettra une gestion plus facile et uniforme entre les 3 communes.



Les études

Assainissement : dépôt des demandes de subvention début 2004, réponse défavorable pour l'attribution de la Dotation Globale d'Équipement (Etat), poursuite des « négociations » avec les financeurs avant le renouvellement des demandes de subvention en 2005.

Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques à l'occasion des travaux d'assainissement.

Cantine et garderie périscolaire : élaboration d'une convention avec l'association.

Un résumé de l'activité de votre conseil municipal en 2004

2004, une année marquée par des réalisations visant à améliorer la vie de la commune : rénovation de la salle des fêtes, renforcement des réseaux électriques, rénovation du réseau d'éclairage public et début des travaux d'extension du cimetière. Quant au projet d'assainissement, les négociations se poursuivent pour obtenir des aides suffisantes...

2004, c'est aussi le départ regretté de Guy Carreaux (départ de Chavannes).

Des dates :

▷ **Janvier :** recensement communal, oh surprise !, 1 habitant de moins qu'en 1999 soit 429 habitants malgré 10 habitations supplémentaires.

▷ **Mars :** cantine garderie périscolaire, remplacement de Céline Carra (en congé parental) par Aline Pozin. Désignation du correspondant sécurité routière, Agnès Ménétrier.

▷ **Mars/Avril :** enquête publique sur l'aménagement et l'élargissement de la Route Départementale 67 entre Saint Donat et Chanos-Curson.

▷ **Avril :** emprunt de 62000€ sur 15 ans pour financer les investissements résiduels concernant la salle des fêtes, les renforcements de réseau électrique, la rénovation de l'éclairage public et l'extension du cimetière.

▷ **Mai :** apéritif d'accueil des nouveaux arrivants à Chavannes.

Décision de confier à la communauté de communes la gestion du Service Public pour l'Assainissement Non Collectif (SPANC).

▷ **Mai/Juin :** enquête publique pour la mise à jour du classement de la voirie communale.

▷ **26 Juin :** cérémonie commémorative en mémoire des 3 fusillés du 15 juin 1944.

▷ **Juin :** décision d'affecter 8h hebdomadaires pour la mission d'aide maternelle pour les enfants de Grande Section à la rentrée 2004.

▷ **Septembre :** démission de Guy Carreaux 1^{er} adjoint. Jean Claude Faure passe 1^{er} adjoint et Jean Durand 2nd adjoint. La communauté de communes décide du passage à la Taxe Professionnelle Unique au 1^{er} janvier 2005.

▷ **Octobre :** décision de créer une Zone d'Aménagement Différé à Griauges.



Des réalisations, des équipements :

Juin : renforcement du réseau électrique du village au sud de la mairie.

Juillet : remplacement du transformateur électrique de Griauges.

Août : renforcement du réseau électrique des Fouillouses.
achat de tables pour la salle du conseil municipal.
empierrement du chemin des Egrèves.

Septembre : début des travaux à la salle des fêtes.

Novembre : achat d'une camionnette en commun avec la commune de Marsaz.

Décembre : rénovation du réseau d'éclairage public.
début des travaux de l'extension du cimetière.

Nouveaux habitants à Chavannes entre Janvier et décembre 2004

Le 7 mai 2004, nous avons invité et accueilli les nouveaux arrivés à Chavannes entre juin 2002 et mai 2004, en présence des responsables des associations communales.

Nous excuser pour les éventuelles omissions, erreurs ou imprécisions, dans la liste ci-dessous.

M. et Mme POCHON Luc et leurs enfants, le Village
 M. et Mme BEAU Stéphane et leurs enfants, le Village
 M. et Mme REBOULET Sylvain et leurs enfants, le Village
 Mme LAMRI Houria et son enfant, le Village
 M. DESGRANGES Cyril et Mlle LACROTTE Sandrine, le Village
 Mlle FOLI Géraldine, Gîte n°3
 M. et Mme ESSON Patrick, Griauges
 M. GONNON Jean Marie et Mme MAAR Malika, les Egrèves
 M. BREYNAT Jean Claude et Mme MICHELAS Valérie et leur enfant, les Egrèves
 M. MONTAGNE Gilbert et Mme BEST Maryse, le Village
 M. et Mme WURFELL Denis, les Fonts
 M. et Mme HOLLANDE et leurs enfants, le Mouchet
 Mlle DEFRANCE Peggy, Griauges
 Mme ROUQUIER Nicole, 13 rue des Gourras
 M. et Mme BAAK Jérôme et leurs enfants, 11 rue des Gourras
 LACCHIO M. et DUROT S., le Mouchet



Bienvenue aux nouveaux habitants

État civil 2004

Naissances : félicitations aux parents et grands-parents

Johann GAYDAMOUR, le Village, 27/12/2003
 Emeline CARRA, les Maréchaux, le 14/05/2004
 Joris BAAK, 11 rue des Gourras, 17/05/2004
 Benjamin HEAP, 7 rue les Prés Verts 30/06/2004
 Mattéo GARNIER, 4 rue des Gourras, 28/08/2004

Mariage

Brigitte GUICHARD et Gilles GAMBIER, les Sables, le 20 novembre 2004

Décès

M. André CROS, le 14/03/2004
 M. Gabriel VIOSSAT, le 25/09/2004





Les grandes manifestations locales en 2005



8 janvier : vente de galettes des rois de la Marelle (Amicale des Parents d'élèves du RPI).

8 Janvier : vœux du conseil municipal.

23 janvier : 1^{re} sortie ski de l'association Sports et Loisirs.

30 janvier : matinée « boudin » de la Marelle.

27 février : matinée « boudin » de l'association Sports et Loisirs.

13 mars : 2nde sortie ski de l'association Sports et Loisirs.

19 mars : carnaval de l'école.

20 mars : repas des anciens offert par la Commune.

9 avril : concours officiel de boules, challenge Louis Pozin, 32 doublettes.

16 avril : concours des sociétaires boules, suivi d'un repas Cabri.

5 mai : concours de boules, 32 quadrettes mixtes, ouvert à tous.

Mai : concours de pétanque des Bleuets (club du 3^{ème} âge).

20 mai : accueil des nouveaux arrivants depuis juin 2004.

27 et 28 mai : vente de fleurs de la Marelle à l'occasion de la fête des mères

Juin : exposition de l'atelier « dessin, aquarelle » de l'association « Sports et Loisirs ».



1^{er} juillet : repas de la Marelle.

2 juillet : concours officiel de boules, 32 doublettes.

27, 28 et 29 août : fête du légume avec repas, animations, concours pétanque et boule lyonnaise.

24 septembre : concours officiel de boules, 64 tête à tête.

22 octobre : repas « Halloween » de la Marelle.

11 novembre : cérémonie commémorative.

11 novembre : repas des boulistes

Novembre : loto de la cantine scolaire du RPI et de la Marelle.

Novembre : concours de coinche des Bleuets.

Décembre : arbre de Noël des enfants.



Comptes de la commune

Le choix du thème retenu cette année n'a pas été facile. La présentation des comptes d'une commune est souvent perçue comme rébarbative, inintéressante et ressemblant à une leçon de comptabilité. En s'inspirant de documents produits par d'autres communes, nous avons voulu expliquer ces comptes, en donnant des exemples concrets, en proposant des graphiques.... Nous espérons avoir ainsi réussi à vous intéresser.

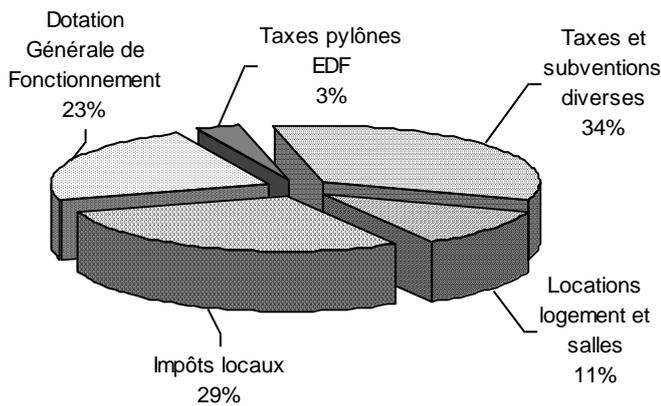
Les chiffres présentés sauf exception signalée se réfèrent au budget prévisionnel 2004.

1 Budget général

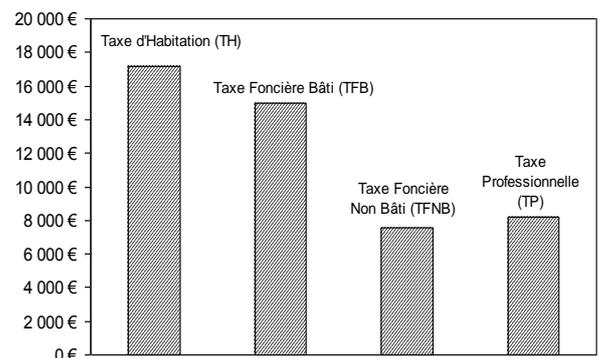
Il se décompose en deux parties, le fonctionnement et l'investissement. Dans chaque partie on observe les dépenses et les recettes.

1.1 Fonctionnement

a. Recettes

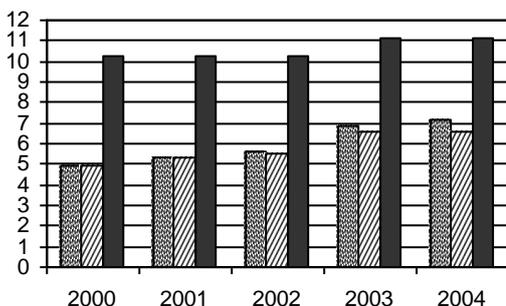


a.1 Impôts locaux : 48 000 €

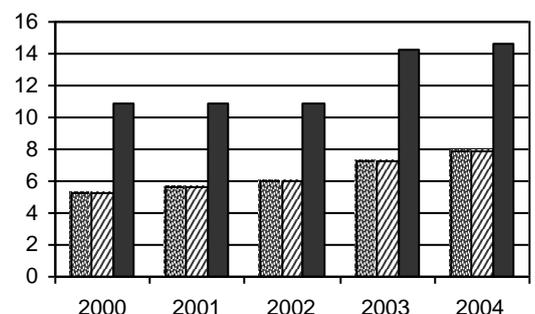


L'essentiel des ressources fiscales de Chavannes provient des taxes « ménages » non liées à l'activité économique. En 2003, les taux ont augmenté de façon très importante du fait d'un transfert de charges entre la communauté de communes et la commune.

Evolution du taux de la Taxe d'Habitation



Evolution du taux de la Taxe Foncière Bâti



Bases d'imposition :

Elles sont fonction de la valeur locative du logement (TH et TFB), du terrain (TFNB) et des immobilisations (TP). Elles sont réévaluées chaque année par les parlementaires. Pour une nouvelle construction, les services fiscaux calculent la valeur locative en prenant l'avis de la Commission Communale des Impôts Directs. Il en est de même pour des travaux d'agrandissement ou d'amélioration du confort de l'habitat (véranda, piscine, aménagement de combles...).



Les dépenses principales concernent l'école et les services périscolaires, la voirie, les espaces publics et bâtiments communaux.

Effort fiscal :

Ce terme caractérise la hauteur des taux d'imposition d'une commune par rapport aux autres. La référence moyenne pour les communes de notre taille (-500 habitants) étant de 1, la commune de Chavannes est créditée d'un effort fiscal de 0.74, ce qui nous situe à la dernière place du canton (maxi 1,11).

Potentiel fiscal :

Il résulte du total des bases d'imposition relatives aux 4 taxes (TH, TFB, TFNB, TP) rapporté au nombre d'habitants. La commune de Chavannes a un potentiel fiscal de 226€ par habitant. La moyenne du potentiel fiscal des communes de moins de 500 habitants est de 327€. Nous sommes considérés comme une « commune pauvre ».

a.2 Dotation Générale de Fonctionnement DGF : 38 500 €

Subvention versée par l'État à l'ensemble des communes et des groupements de communes. La DGF prend en compte les besoins liés au fonctionnement de la commune (population, nombre d'enfants scolarisés, longueur de voirie, nombre de logements...).

a.3 Taxes pylônes EDF : 5 200 €

Contribution versée par EDF aux communes ayant des lignes de très haute tension.

a.4 Taxes et subventions diverses : 57 300 €

Dans cette rubrique on compte diverses compensations et aides versées par l'état, les dotations pour l'indemnité des élus (maire et adjoints), l'indemnité de gérance postale, les frais de re-facturation entre les 3 communes du RPI, les frais de re-facturation à l'office du tourisme (personnel « partagé ») ...

a.5 Location logements et salles : 19 000 €

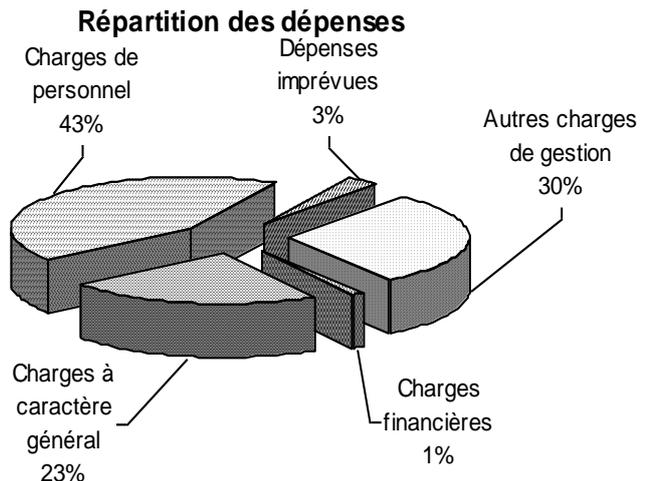
5 logements communaux, salle des fêtes et petite salle des associations.

b. Dépenses

Le total des dépenses et des recettes doit s'équilibrer. Les 168 000 € de dépenses sont répartis comme suit :

- charges à caractère général : eau, électricité, combustibles, fournitures scolaires ... 23%
- charges de personnel : salaires et charges ...43%

- autres charges de gestion courante : indemnités des élus, service incendie, communauté de communes ...30%
- charges financières : intérêts des emprunts ...1%
- dépenses imprévues ...3%



1.2 Investissements

Les investissements sont financés par une partie du résultat dégagé sur le budget de fonctionnement, les subventions et l'emprunt.



a. voirie communale :

subvention départementale de 7200€ en moyenne représentant 60% du montant des travaux effectués.

- Entretien : revêtement neuf, rebouchage, fauchage, curage, débroussaillage...

- Investissement : nouvelle voirie, aménagement d'un carrefour, ralentisseur, panneaux de signalisation...

Le montant de subvention est proportionnel au linéaire de voirie à gérer.



1.3 Endettement :

L'endettement communal fin 2004 avoisinera 168€ par habitant. Les communes de notre taille dans le département ont un endettement moyen de 425€.

Détail des prêts en cours :

OBJET	ECHEANCE	ANNUITE
Électricité	2005	2546 €
Collège St Donat	2005	1523 €
Cantine	2007	2286 €
Salle des fêtes, extension cimetière, électricité	2019	5490 €

Nous veillons à maintenir un endettement raisonnable pour préserver l'avenir de la commune.

b. bâtiments communaux :

subvention départementale représentant 50% du montant des travaux effectués, subvention de la région sur certains projets, subvention de l'état pour les grands travaux (Dotation Générale d'Équipement).

Entretien et investissement :

- 2001 : façades de la mairie, électrification du clocher, mobilier scolaire

- 2002 : rénovation logement de l'école, réfection tennis, plantation de platanes, local de rangement pour les associations

- 2003 : bornage extension cimetière, volets roulants à l'école

- 2004 : rénovation salle des fêtes, extension cimetière, suppression cheminées de l'école

c. électricité et éclairage public :

subvention du Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme SDED pour l'amélioration, le renforcement, et les extensions du réseau électrique (travaux subventionnés à 90%) et d'éclairage public (travaux subventionnés à 50%)

- 2002 : point d'éclairage public supplémentaire à Griauges, extension réseau électrique Griauges

- 2003 : extension réseau électrique aux Egrèves

- 2004 : création d'un transformateur électrique à Griauges, renforcement des réseaux électriques au Village sud et aux Fouillouses, rénovation complète du réseau d'éclairage public.

M. Jean Marie Dechamps, notre percepteur a indiqué que notre situation était très saine : une capacité d'autofinancement peu importante, un endettement très faible avec une fiscalité restant encore en retrait sur les moyennes des communes de notre taille. Concernant les projets futurs, ses analyses prospectives montrent que les principaux paramètres économiques ne seront pas affectés par la réalisation de nos projets malgré une hausse de la dette qui restera encore bien en dessous des moyennes des autres communes.



2 Budget assainissement

Ce budget séparé du budget général depuis 1997 sert à gérer l'assainissement collectif sur le territoire communal. Il doit s'équilibrer en dépenses et recettes. Le budget actuel n'est pas représentatif du budget que nous gérons avec la commune de Marsaz lors de la création de la nouvelle station d'épuration. Pour les petites communes, il est permis des transferts d'argent depuis le budget général afin d'équilibrer les comptes lors de gros investissements.

2.1 Gestion de l'assainissement collectif

Amélioration, renforcement et extension du réseau d'assainissement collectif. Construction, agrandissement, rénovation de la Station d'épuration. Entretien des réseaux et de la station.

2.2 Recettes

Taxe assainissement sur le m³ d'eau consommé : abonnement fixe, 18€ par an et la partie variable 0.36€ par m³.

Taxe de raccordement à l'égout : 2000€ pour un nouveau logement, 1000€ pour le raccordement d'un logement existant, 300€ pour un second raccordement.

3 Budget Centre Communal Action Sociale (CCAS)

Une faible activité à Chavannes. La demande d'aide sociale est réduite.

4 Taxes Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse (CCPH)

Une petite incursion dans les comptes de la communauté de communes pour vous parler de taxes et d'impôts qu'elle prélève et qui apparaissent sur vos fiches d'imposition.

4.1 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Elle apparaît à la droite de votre avis d'imposition de Taxe Foncière sur le Bâti. Son montant est déterminé puis voté par la Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse. Les recettes de la TEOM doivent équilibrer la charge du service de collecte et de traitement des ordures ménagères. Cette taxe a considérablement augmenté ces dernières années en raison de la hausse du tonnage collecté (chaque habitant produit 1kg de déchets chaque jour) et des coûts d'enfouissement (65€ par tonne en 2004). Les efforts pour la réduction et le tri des déchets contribuent à limiter cette hausse.



4.2 La taxe Professionnelle Unique (TPU)

Les élus de la CCPH ont voté en juillet dernier, la mise en place du régime de la TPU au 1^{er} janvier 2005. Les particuliers ne paieront plus d'impôt à la communauté de communes excepté la TEOM. Ils verseront à la commune ce qu'ils payaient à la CCPH. Par contre, les entreprises (non agricoles) paieront l'intégralité de la taxe professionnelle à la CCPH. Les motivations du changement sont le renforcement de la solidarité intercommunale, un meilleur partage des ressources du territoire et la majoration de la dotation de fonctionnement de la CCPH. Les communes ne seront pas pénalisées car un mécanisme de compensation équilibrera les transferts.